



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0134**

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 parcelles situées boulevard des Droits de l'Homme - Autorisation donnée à la société civile immobilière (SCI) GER à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debù, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0134**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 parcelles situées boulevard des Droits de l'Homme - Autorisation donnée à la société civile immobilière (SCI) GER à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La SCI GER mène, en lien avec la mission Carré de Soie, un projet d'aménagement sur un tènement situé en partie ouest du n° 64 avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin. Celle-ci envisage notamment la construction d'un bâtiment de production industrielle qui sera accessible depuis le boulevard des Droits de l'Homme. Ce bâtiment sera composé par 2 halls d'activités et d'une partie bureau complémentaire en façade élevé en R+1.

Dans ce contexte, la SCI GER a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement et l'acquisition des parcelles cadastrées BO 49p et BO 114p du domaine public de voirie métropolitain, d'une superficie totale d'environ 1 938 m², situées boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx en Velin.

Des études de faisabilité ont d'ores et déjà été engagées par les services de la Métropole aux fins de vérifier si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement de ces parcelles, étant entendu que le dévoiement des réseaux ne saurait être à la charge de la Métropole.

Une enquête publique sera lancée avant de statuer définitivement sur le déclassement.

Il est donc proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain des parcelles cadastrées BO 49p et BO 114p situées boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx en Velin.

Le déclassement proprement dit interviendra par décision ultérieure, après constatation de la désaffectation dudit bien.

Par ailleurs, la société SCI GER sollicite l'autorisation de déposer toutes demandes nécessaires à l'obtention de son permis de construire sur les parcelles susmentionnées.

Il est donc également proposé, par la présente décision, que la Métropole en tant que propriétaire autorise d'ores et déjà la société SCI GER à déposer les demandes nécessaires à l'obtention de son permis de construire requises pour la réalisation de son projet ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DECIDE

1° - Approuve le principe du déclassement du domaine public de voirie métropolitain des parcelles cadastrées BO 49p et BO 114p d'une superficie d'environ 1 938 m², situées boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx en Velin.

2° - Autorise la SCI GER à :

a) - déposer les demandes nécessaires à l'obtention de son permis de construire sur les parcelles susmentionnées,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.